

**PROCÈS-VERBAL** de la troisième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska, tenue virtuellement le mercredi 5 avril 2023, à compter de 19 h 30, sous la présidence de madame Cécile Joseph.

---

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **1.1 Mot de bienvenue**

Madame Cécile Joseph, présidente, souhaite la bienvenue aux membres de la caisse et les remercie de leur présence. Elle déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

Madame Cécile Joseph présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Monsieur André Charest, président du comité Mise en candidature et secrétaire du conseil d'administration;
- Madame Dorisse St-Pierre, présidente du comité Coopération;
- Madame Christiane Castonguay, directrice générale de la Caisse

Madame Cécile Joseph souligne la présence virtuelle des partenaires suivants:

Du Centre Desjardins Entreprises de la Côte-du-Sud :

- Monsieur Pierre-Luc Martin
- Monsieur Jean-François Tremblay
- Madame Lorianne Pettigrew
- Monsieur Jean-François Anctil
- Monsieur Vincent Bouchard
- Monsieur Antoine Fortier-Simard
- Madame Karine Verret
- Monsieur Martin Dumais
- Monsieur Félix Bérubé-Ouellet

De Service Signature Kamouraska et Chaudière-Appalaches :

- Monsieur Michel Therrien
- Madame Nathalie Bérubé
- Madame Marie Gaudreau
- Monsieur Étienne Chaput

De Valeur Mobilière Desjardins :

- Monsieur Alex Dumais

### **Précisions**

La tenue de l'assemblée générale annuelle étant de façon entièrement virtuelle, Madame Cécile Joseph mentionne que l'assemblée fera part de votation en direct et à distance sur certains sujets. Elle explique qu'une période de votation en différée aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours afin que les membres se prononcent sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

### **1.2 Message du président du Mouvement Desjardins**

Présentation d'une vidéo présentant le message de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

## 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

### 2.1 Règles pour participer à l'assemblée générale annuelle

Afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée et pour faciliter les échanges avec les membres, monsieur André Charest, secrétaire du conseil d'administration, explique les règles pour participer à l'assemblée générale, les votes en direct et le fonctionnement de la plateforme numérique.

#### Précisions sur les membres

Monsieur André Charest rappelle aux membres que seul le membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours peut proposer, appuyer ou voter. De plus, le membre de plein droit doit aussi respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société;
- Être un membre réadmis membre de plein droit.

### 2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Madame Cécile Joseph, présidente, mentionne que, puisque l'assemblée fera part de votation en direct et en différé, il est nécessaire de nommer deux personnes scrutatrices. La présidente fait la recommandation des deux personnes suivantes afin d'agir comme scrutatrices pour la durée de l'assemblée :

- Madame Viviane Tougas, conseillère en communication;
- Madame Nathalie Dumais, adjointe à la direction générale.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), puis **unanimentement résolu**, que madame Viviane Tougas et madame Nathalie Dumais agissent comme scrutatrices pour la durée de l'assemblée.

### 2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire d'assemblée, monsieur André Charest, fait la lecture de la proposition d'ordre du jour suivante :

#### 1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

#### 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1 Règles pour participer à l'AGA
- 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

#### 3. Retour sur l'année 2022

- 3.1 Rapport du conseil d'administration
- 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3 Rapport financier
- 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

#### 4. Période de questions

#### 5. Propositions soumises au vote

- 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
- 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
  - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
  - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
  - 5.2.3 Élection par acclamation
- 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

#### 6. Fin de la rencontre et remerciements

#### 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 5 AVRIL 2023

INITIALES	
Président	Secrétaire

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), puis **unanimement résolu**, d'adopter le projet d'ordre du jour.

#### 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022

Madame Cécile Joseph, présidente, informe l'assemblée qu'il n'y aura ni lecture ni résumé du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle, puisque celui-ci a été déposé, au même moment que l'avis de convocation, sur le site internet de la Caisse afin que tous puissent en prendre connaissance.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), puis **unanimement résolu**, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022.

#### Retour sur l'année 2022

##### 3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Cécile Joseph présente toutes les personnes qui composent le conseil d'administration et les remercie pour leur implication.

Madame Cécile Joseph, présidente, fait un compte-rendu du rapport du conseil d'administration qui est inclus dans la revue annuelle de la caisse.

##### 3.2. Rapport sur la surveillance des règles de déontologie

Monsieur André Charest, secrétaire du conseil d'administration, fait le rapport sur la surveillance et les règles déontologiques de la caisse. Il déclare ce qui suit :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée n'a été constatée, tout comme aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées, ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relative à un tel crédit;
- Aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées.

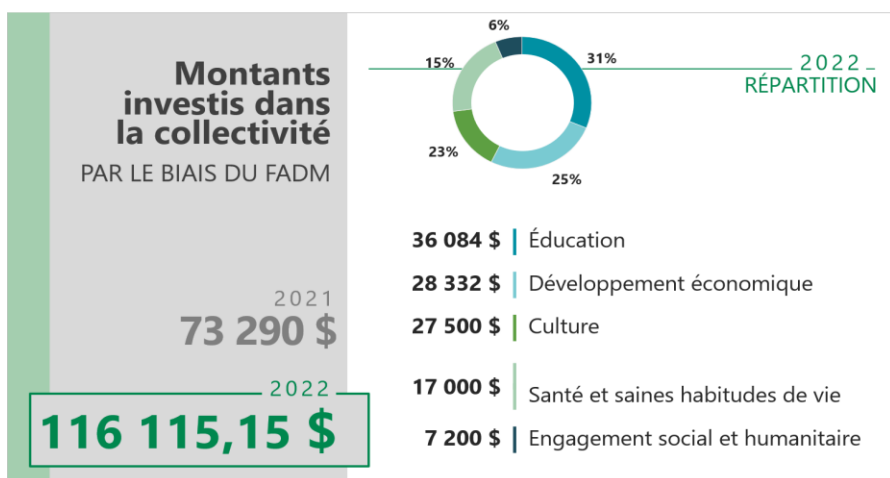
##### 3.3. Rapport financier

Madame Christiane Castonguay, directrice générale, présente et commente les résultats financiers du Mouvement Desjardins pour l'année 2022. Puis, après la présentation d'une capsule vidéo portant sur la situation financière de la Caisse pour le dernier exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2022, la directrice générale donne quelques explications supplémentaires.

##### 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Dorisse St-Pierre, présidente du comité Coopération, présente et commente l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans notre région.





**Fonds d'aide au développement du milieu**

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	<b>316 k\$</b>
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	<b>126 k\$</b>
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	116 k\$
Récupération d'impôt	(30) k\$
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>356 k\$</b>

#### 4. Période de questions

Madame Cécile Joseph, présidente, profite de cette période de questions pour revenir sur les récents changements dans le réseau de distribution. Ainsi, concernant la fermeture des centres de services de Sainte-Hélène et de Mont-Carmel, la présidente souligne que la décision a été prise à la suite d'une longue analyse de la part des membres du conseil. Elle rappelle la responsabilité des administrateurs de veiller à la bonne gestion de notre coopérative financière et de voir à ce que la Caisse offre des services qui sont en adéquation avec les besoins des membres. Ceux-ci ont grandement changé au cours des 30 dernières années. L'utilisation des services-comptoirs et des guichets automatiques ont considérablement diminué, si bien, qu'en 2022, 96% des transactions et opérations étaient faites en ligne. La pandémie est venue accélérer la décroissance des transactions faites au comptoir au profit des solutions numériques, mais après la fin du confinement, le conseil d'administration n'a pas constaté de retour en arrière ou de hausse des services aux comptoirs.

La directrice générale prend la parole pour faire part à l'assemblée des mesures prises pour accompagner les membres impactés par ces changements, afin que le tout se vive le plus harmonieusement possible. Parmi les actions posées, elle note la prise de contact individuel avec tous les grands utilisateurs des centres de services, les ateliers offerts aux Clubs des 50 ans et plus sur l'utilisation d'Accès D et le partenariat avec Trans-apte afin d'offrir un service de transport aux membres aînés qui n'ont plus accès à une voiture.

Aucune question ou commentaire de la part des membres.

La présidente informe l'assemblée qu'il est toujours possible de soumettre des questions durant l'assemblée, et qu'elles seront répondues pendant ou en marge de l'assemblée.

#### 5. Propositions soumises au vote :

##### 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 5 AVRIL 2023

INITIALES	
Président	Secrétaire

La directrice générale fait la présentation du projet de répartition des excédents annuels et donne les explications relatives au projet. Elle explique également la structure de répartition quant à la façon dont sera distribué la ristourne individuelle.

<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres<sup>1</sup></b>	<b>136 k\$</b>
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	28 202 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	86 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	4 k\$
<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>28 428 k\$</b>
Affectation au FADM	(123) k\$
Affectation à la RRE	(4 255) k\$
Affectation à la réserve générale	(24 050) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

### Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			133 k\$
Épargne et placements			135 k\$
Fonds	0,58 \$		41 k\$
Prêts et marges de crédit			261 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$/1 000 \$ de prime</b>		<b>103 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets</b>		<b>51 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>		<b>189 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>		<b>13 k\$</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>926 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) que le projet de partage des excédents annuels soit présenté et soumis à l'ensemble des membres de plein droit à une période de votation en différé dès la fin de l'assemblée et ce, jusqu'au 9 avril 2023, à 23h59.

## 5.2. Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Cécile Joseph informe l'assemblée qu'en tant que présidente du conseil d'administration, elle agira comme présidente d'élection et que monsieur André Charest agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le règlement.

### 5.2.2 Rapport du comité Mise en candidature

Le président du comité de Mise en candidature, monsieur André Charest, présente son rapport à l'issue de la période d'appel de candidatures pour les postes à pourvoir au sein du conseil d'administration, ayant eu lieu du 16 janvier au 6 février dernier.

Quatre postes étaient à combler au sein du conseil d'administration, et les critères recherchés étaient les suivants :

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 5 AVRIL 2023

INITIALES	
Président	Secrétaire

- Compétences en comptabilité, en gestion financière, en droit et déontologie, en éducation et en technologies de l'information;
- Trois femmes et un homme afin d'atteindre la parité;
- Deux membres de 18 à 34 ans, un membre entre 35 et 49 ans et un membre de 65 ans et plus;

Quatre candidatures éligibles ont été reçues, soit celles de madame Thérèse Brodeur, de madame Marie-Josée Doré, de madame Manon Guérette et de madame Louise Pelletier. L'ensemble des étapes relatives à l'analyse et à la présentation de leurs candidatures ont été suivies et respectées par le comité Mise en candidature.

### 5.2.3. Élection par acclamation

Le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à pourvoir, madame Cécile Joseph est en mesure de déclarer élues par acclamation madame Thérèse Brodeur, madame Marie-Josée Doré, madame Manon Guérette et madame Louise Pelletier.

### 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente du conseil d'administration, madame Cécile Joseph, informe l'assemblée des étapes à suivre concernant le processus de votation en différé sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. Elle précise que la période de votation sera ouverte dès la fin de la présente assemblée et pour les 4 prochains jours, soit jusqu'au 9 avril 2023, à 23h59.

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter. La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton *Mon vote* dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. De plus, la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès des employés de la caisse.

La présidente du conseil d'administration transmet les façons de faire pour procéder à la votation en différé et annonce qu'en nouveauté cette année, une borne de votation sera disponible le 6 avril à nos centres de services de Saint-Pascal et de Saint-Alexandre. Bien que cette solution ait été mise en place pour recueillir le vote des membres qui n'ont pas Accès D, elle est ouverte à tous.

L'annonce des résultats, qui demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, se fera de 24 à 48 heures après la période de votation et sera publiée sur le site Internet de la Caisse. C'est cette annonce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle.

Si jamais la proposition présente un vote négatif, l'assemblée sera ajournée et reprise au cours des prochains jours. Une nouvelle proposition sera alors soumise aux membres, qui seront invités à voter pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

## 6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente du conseil d'administration remercie les personnes présentes à l'assemblée générale, les intervenants ayant participé au bon déroulement de cette assemblée générale annuelle virtuelle, les administrateurs nouvellement élus ou réélus et les employés de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska.

De plus, elle tient à remercier les administrateurs sortants de charge, madame Nathalie Lemieux et monsieur Frédéric Ouellet, pour leur implication et leur dévouement tout au long de leur mandat au sein du conseil d'administration.

## 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 5 AVRIL 2023

INITIALES	
Président	Secrétaire

**Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)**

94,7 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

56 personnes ont assisté à l'assemblée générale annuelle virtuelle en direct, pour un total de 92 personnes, incluant l'option de réécoute.

**Levée de l'assemblée**

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11h22.

\_\_\_\_\_  
Cécile Joseph, présidente

\_\_\_\_\_  
André Charest, secrétaire

INITIALES	
Président	Secrétaire